



26.06.2015 - 18:14 Uhr

Assemblée ordinaire des délégués du TCS à Bâle: Exigences claires concernant le projet FORTA et engagement pour le tunnel de réfection du St-Gothard

Bern (ots) -

L'assemblée ordinaire des délégués du TCS à Bâle a confirmé Peter Goetschi dans sa fonction de président central. C'est avec une large majorité que les délégués ont approuvé une résolution concernant le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), dans laquelle ils exigent que la route et le rail soient traités sur pied d'égalité. L'assemblée s'est aussi clairement exprimée en faveur de la construction d'un tunnel de réfection au St-Gothard. Le compte annuel 2014 du TCS se solde par un chiffre d'affaires net de 326 millions de francs et un résultat consolidé de 3,4 millions de francs.

L'assemblée ordinaire des délégués du Touring Club Suisse a eu lieu vendredi 26 juin 2015 à Bâle. A côté de la rétrospective statutaire de l'exercice 2014, l'ordre du jour de l'assemblée du plus grand club de mobilité de Suisse comprenait notamment la réélection du président central et du conseil d'administration ainsi que divers thèmes de politique des transports.

Le TCS toujours aux côtés de ses membres - aussi en 2014! Placé sous le signe de la consolidation, l'exercice 2014 du TCS a été marqué par les problèmes qui ont succédé à l'introduction l'année précédente du Customer Relationship Management (CRM). Les déficiences de qualité qui en ont résulté ont pu être corrigées dans le courant de l'année, mais les activités de marketing ont dû être réduites, si bien que le chiffre d'affaires et le résultat en ont été affectés. Malgré ces difficultés, le centre de contact (CC), soit le principal interlocuteur des membres du TCS, a répondu par écrit ou par téléphone à 1,2 million de demandes. L'exercice 2014 était également intense pour les points de contact des sections qui ont dû renseigner fréquemment sur le sociétariat et les services du TCS. Quelque 530'000 appels ont été reçus par le numéro de téléphone 0800 140 140 de la centrale d'intervention pour le dépannage et l'aide en cas d'accident, déclenchant plus de 380'000 actions de dépannage et d'assistance effectuées par la Patrouille TCS et ses partenaires. La centrale d'intervention ETI a enregistré 108'998 appels durant l'exercice écoulé. Pour le président central du TCS, Peter Goetschi, ces chiffres sont la preuve évidente que le slogan "TCS. Toujours à mes côtés" est une réalité vécue.

Le TCS a continué d'élargir sensiblement les affaires B2B qu'il mène depuis plusieurs décennies dans l'assistance véhicules. Les effets positifs de ces activités sur le chiffre d'affaires ne seront cependant visibles qu'à partir de l'exercice 2015. Dans le secteur des assurances, les produits de protection juridique privé et circulation du TCS sont toujours bien positionnés. Quelque 45'200 personnes ont suivi les 4'630 cours de conduite et de sécurité routière proposés par TCS Training & Events SA. Les deux hôtels et 27 campings du TCS ont noté une légère baisse de leurs chiffres d'affaires en raison notamment des mauvaises conditions météorologiques. L'Académie de la mobilité a conforté ses positions dans les domaines de la mobilité électrique et de la mobilité collaborative.

Exigences claires concernant FORTA

Dans une résolution adoptée avec une large majorité, les délégués du TCS ont formulé des exigences claires concernant le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Premièrement, la Confédération et les cantons doivent être obligés de mettre à disposition un réseau routier performant. Deuxièmement, les délégués exigent que la part du produit de l'impôt sur les huiles minérales affectée à la route soit portée de 50 à au moins 60%. Troisièmement, ils admettent une augmentation de la surtaxe sur les carburants de 3 centimes au maximum et non pas de 6 centimes comme projeté, si les autres recettes ne suffisent pas à réaliser les projets prêts. Quatrièmement, l'impôt sur l'importation de véhicules doit dans tous les cas profiter intégralement à la route. Cinquièmement, le FORTA ne doit en aucun cas financer des projets ferroviaires.

Engagement impressionnant en faveur du tunnel de réfection au St-Gothard La construction du tube servant à la réfection du tunnel routier du St-Gothard était un autre thème central. Pour le TCS, l'assainissement du tunnel actuel moyennant un deuxième tube constitue clairement la solution la meilleure, la plus durable et aussi celle apportant le plus de sécurité aux automobilistes. Le chargement des véhicules sur le rail pendant la durée des travaux exigerait la mise en place d'installations de transbordement énormes dans les cantons d'Uri et du Tessin, équipements qu'il faudrait démonter après trois ans pour les réinstaller lors de la prochaine réfection. "Un non-

sens économique qui, de surcroît, déclencherait un chaos sur les routes d'évitement", a conclu Thierry Burkart, vice-président du TCS.

Elections

En fonction depuis 2012, Peter Goetschi, président central du TCS, a été réélu à l'unanimité. Agé de 49 ans, cet avocat fribourgeois présidera donc le plus grand club de mobilité de Suisse durant trois années supplémentaires. Treize membres du conseil d'administration qui se représentaient ont été clairement confirmés dans leur fonction. Les mutations suivantes sont à signaler: quittant le conseil d'administration, Oskar Vollenweider, Peter Steiner et Urs Jakober ont été remplacés par Toni Epp (Uri), Peter Schilliger (Waldstaette) et Thomas Ulrich (Zoug).

  Texte de la résolution concernant FORTA (fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération)

La création d'un fonds routier constitue pour le TCS une priorité depuis plusieurs années. Le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et le Programme de développement stratégique (PRODES) qui s'y rattache visent à fixer dans une conception à long terme le développement et le financement de l'infrastructure routière. Pour le TCS, il est essentiel que ce projet instaure de manière conséquente une égalité de traitement entre les infrastructures routières et ferroviaires. Afin de répondre à ces conditions et pour bénéficier ainsi d'un soutien actif du TCS, le projet doit satisfaire aux exigences suivantes: 1. Le projet contient un article constitutionnel relatif au but, qui contraint la Confédération et les cantons de mettre à disposition une infrastructure routière efficace. 2. La part affectée de la taxe de base sur les carburants est relevée de 50 à 60%. En cas de hausse des besoins financiers (par ex. suite à la reprise de l'arrêté sur le réseau), le financement doit en premier lieu être assuré par un relèvement supplémentaire de la part affectée de la taxe de base sur les huiles minérales. 3. Si malgré la nouvelle affectation de la taxe sur les huiles minérales des moyens supplémentaires s'avéraient encore nécessaires, une hausse de maximum 3 centimes de la surtaxe sur les huiles minérales pourrait être envisagée. 4. Les recettes de l'impôt automobile doivent être affectées à 100% au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, indépendamment de la situation financière de la Confédération ou du Financement spécial de la circulation routière. 5. Dans le cadre des programmes d'agglomération, seuls sont cofinancés par le FORTA des projets routiers ou des projets de transports publics liés à la route.

Mise à jour du 29/06/2015

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS , 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100774816> abgerufen werden.